



## Commune de MARCHIN

### Assemblée du Conseil communal

Conformément à l'article L 1122-12 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, convoquant le Conseil Communal

pour le **mercredi 25 septembre 2019 à 20h**,

en la salle du Conseil communal

de l'administration communale (rez-de-chaussée)

rue Joseph Wauters, 1A à 4570 Marchin

nous avons l'honneur d'ajouter deux point à l'ordre du jour vous transmis

Fait à Marchin, le 19 septembre 2019

Par le Collège,

La Directrice Générale,

**Carine HELLA**



Le Bourgmestre,

**Eric LOMBA**

### Ordre du jour complémentaire

#### Séance publique

#### Intercommunales

Conformément à l'article L1.L22-24 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et à la demande de Madame Lorédana TESORO, Conseillère Communale, au nom du Groupe Ecolo

23. ENODIA – Motion demandant la convocation d'une Assemblée Générale Extraordinaire afin de recevoir des explications claires sur les manquements apparus dans la presse, de connaître les implications des orientations formulées par Nethys pour l'actionnariat public, en particulier sur la Ville de Liège, et de permettre le positionnement des actionnaires concernant les ventes, leurs conséquences en termes de maintien des activités, de dividendes et d'investissements pour Enodia et pour la Ville de Liège.

#### Conseil communal

23. Démission d'une Conseillère communale – Prise d'acte